

FORUM du LUP Exploitons les potentiels

Mendrisio, le 13 septembre 2024

Nicole Decker

cheffe de l'office cantonal neuchâtelois du logement



Pénurie de logements, vieillissement et plan climat

LE TRIPLE DÉFI DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT



Politique du logement du canton de Neuchâtel

Un triple défi:

- > Atténuer la pénurie de logements vacants
- > Faire face au vieillissement de la population
- > Adapter le parc immobilier aux défis climatiques



Acteurs et bases légales

CADRE GÉNÉRAL



L'Etat comme garant du droit à se loger

Constitution suisse:

- Article 41 e):

La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables.

Constitution neuchâteloise:

- Art. 34 c):

Dans les limites de leurs compétences et en complément de l'initiative et de la responsabilité des autres collectivités et des particuliers, l'Etat et les communes prennent des mesures permettant à toute personne de trouver un logement convenable à des conditions raisonnables.



Les LUP comme facteurs de dynamisme financier, environnemental et social

BÉNÉFICES



Bénéfices financiers pour les communes

- Investissements réduits en terme d'infrastructure :
 - Amenées d'eau
 - Réseau électrique
 - Évacuation des eaux usées
 - Routes
 - Desserte en transports publiques
- Les habitants des LUP sont obligatoirement en résidence principale et n'ont pas d'hypothèque
 rentrées fiscales garanties
- Rentes garanties sur le long terme grâce aux droits de superficie (au final, environ 2.5 fois le prix du terrain).
- -> politique de stratégie foncière active !!!!!!!!!



Bénéfices en terme environnementaux et de durabilité des Quartiers Durables

- Mixité sociale et des revenus (LUP et PPE)
- Mixité intergénérationnelle
- Mixité fonctionnelle (→ mobilité)
- Frein au mitage du territoire
- Haut niveau énergétique (Minergie)
- Bénéfique au niveau de la cohésion sociale !



Construire des logements pour seniors = créer du logements abordables!

- Prend moins de place que les logements pour famille (ou, on peut en construire le double!)
- Libère de grands logements très rapidement rénovables et encore à prix abordables
- Taux de rotation : 16 ans / 2 à 5 ans
- Ex : neuchâtelois : 600 appartements avec encadrement = minimum 1800 nouveaux logements abordables sur le marché !!!



L'Etat comme acteur de la politique du logement

MESURES PROPOSÉES ET FINANCEMENT



Mesures d'encouragement à la création de logements d'utilité publique (RSN 841.00)

- Mise à disposition de terrains, sous forme de droit de superficie, avec gratuité pendant 10 ans min.
- Cautionnement des emprunts jusqu'à concurrence de 30% de la somme totale (décret du Grand Conseil)
- Octroi de prêts garantis par gage immobilier au max. à 20% de la totalité du coût sur 25 ans
- Prise en charge d'intérêts du crédit pour 20 ans.
 Seulement valable pour les rénovations.
- Acquisition de parts sociales d'une coopérative, jusqu'à 20% des parts sociales de la valeur totale (seront considérés comme fonds propres par les banques)



Financement

Au niveau du canton de Neuchâtel

 Crédit-cadre sur 8 ans de 18 millions de francs adopté à l'unanimité par le Grand Conseil en 2018 pour soutenir la construction de LUP par l'octroi de prêts et l'acquisition de parts sociales!

Dans le futur

 Nous préparons un nouveau rapport pour demander 20 millions sur 8 ans...



Pour plus de Logement d'Utilité Publique

MODE D'EMPLOI



Véritable travail collaboratif

Mode d'emploi en collaboration étroite avec la commune

- Trouver un terrain, si possible en DDP
- Trouver les acteurs du privé (MOUP, notaire, etc...)
- Le MOUP devient mb de l'ARMOUP ou de Wohnenschweiz
- Organiser un concours d'architecture si besoin
- Préavis de l'OFL (SEL) normes SIA 500
- Mettre les banques en concurrence
- Séances d'information à la population, aux politiques



Exemple de DDP

```
De 0 - 15 ans : 0% du 75% du prix du terrain de 16 - 20 ans : 1% du 75% du prix du terrain de 21 - 25 ans : 2% du 75% du prix du terrain de 26 - 30 ans : 3% du 75% du prix du terrain de 31 - 35 ans : 4% du 75% du prix du terrain de 36 - 70 ans : 5% du 75% du prix du terrain
```

Le canton et les communes offrent des DDP aux MOUP. Il faudrait aussi convaincre les privés de mettre à disposition leur terrain en DDP...



Modèle de plan financier des derniers projets neuchâtelois

- 5 à 10% de fonds propres
- 3 à 5% de parts sociales
- 10 à 20%
- Env. 10%

• Env. 30%

Env. 30 à 40%

Apport du MOUP Seulement si coopérative Prêt de l'Etat de Neuchâtel, remboursable sur 25 ans Prêt du fonds de roulement de la Confédération, remboursable en 18 ans Prêt de la CCL sur 15 ans (sans amortis.) cautionné par la Confédération Prêt des instituts bancaires

Prêt des instituts bancaires EN 1^{ER} RANG!!



Rôle des communes/cantons

- Les citoyens ont besoin de vous, les autorités, pour répondre à leurs besoins.
- La révision des PAL permettront d'imposer une part de LUP/AE sur les terrains privés proches des Transports Publics.

(art. 59 LCAT : LUP + AE + LUPAE)

 Les communes peuvent aussi imposer une part de LUP/AE dans les PS/PQ!



Une politique du logement adaptée à l'évolution des besoins

UN EXEMPLE



Quartier Ensemble Gouttes d'Or



Plus de 150 logements
Droit de superficie accordé par la ville de Neuchâtel
Parts sociales + Prêts
Demande de permis déposé



Une politique du logement adaptée à l'évolution des besoins

CONCLUSIONS



Conclusions

- La pénurie de logements, la croissance démographique et l'adaptation au climat génèrent de nouvelles pressions dans un domaine relevant des besoins primaires et grevant une part importante du budget des ménages.
- Ces évolutions imposent <u>une action des</u> <u>autorités dans le domaine du logement</u>.
- Comme le 80% de la ville du futur est déjà construite, battons-nous pour des quartiers durables avec un max de LUP!



Merci de votre attention...

Questions?

Réponses!

032 889 44 75 nicole.decker@ne.ch